

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
7 juin 2013

---

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1055)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CL126

présenté par  
Mme Schmid, M. Quentin, M. Marsaud et M. Mariani

-----  
**ARTICLE 20**

I. A l'alinéa 1, substituer aux mots : « au Haut Conseil »,

les mots :

« à l'Assemblée ».

II. A l'alinéa 12, substituer aux mots : « du Haut Conseil »,

les mots :

« de l'Assemblée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination avec l'amendement sur l'article premier.